

Introduction générale au droit CM

Composante
Droit et sciences sociales

Présentation

Description

Ce cours de 30h est partagé par un enseignant de droit public et un enseignant de droit privé.

Ce cours est consacré à une approche critique de la notion de droit. Première approche de l'impossibilité d'une définition autonome de la règle de droit. Comprendre que la présentation académique du droit est toujours affaire de choix subjectifs.

Le cours d'introduction générale au droit a fondamentalement pour objet de présenter les grandes notions et institutions du droit qui constituent le socle indispensable à la poursuite d'études juridiques.

Au centre de ce cours, se trouve la notion de règle de droit, dont sont étudiées la définition et les sources. A titre d'exemple, ce cours permet de distinguer la règle de droit des autres règles (morale, religieuse, scientifique), de distinguer le droit public du droit privé et les matières qui s'y rattachent, d'étudier l'organisation juridictionnelle ainsi que les différentes sources du droit.

Heures d'enseignement

CM	CM	30h
----	----	-----